

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2020_100

Séance du lundi 28 septembre 2020

Membres en exercice : 19

Date de la convocation: 22/09/2020

Présents : 18

L'an deux mille vingt et le vingt-huit septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan MAURIN,

Votants: 19

Pour : 19

Contre : 0

Secrétaire de
séance: Fabienne PUCHERAL
MOLINES

Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence BOISSIER, Sophie BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON, Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Olivier MALACHANNE, Stephan MAURIN, Gilles MERCIER, Daniel MOLINES, Mathieu PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés: Thibaud MALGOUYRES par Mathieu PUCHERAL

Excusés:

Absents:

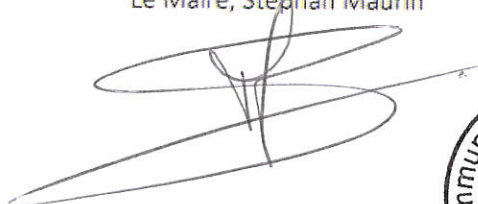
Objet: Tarifs de la garderie - DE_2020_100

Le Conseil Municipal décide après en avoir délibéré les tarifs suivants pour la garderie municipale.

- Tarif à la journée par enfant : 10 € si 1 enfant
 - si deux enfants de la même famille : 9,00 €
 - si trois enfants de la même famille : 8,50 €
 - si quatre enfants ou plus de la même famille: 8,00 €

Ce tarif est applicable rétroactivement à partir de la date d'ouverture de la garderie, le 6 juillet 2020.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus.
Le Maire, Stéphane Maurin



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 12/10/2020 048-200057594-20200928-DE_2020_100-DE